

Comptes annuels

**ASS. LOZERIENNE DE LUTTE CONTRE LES
FLEAUX SOCIAUX**

48100 MONTRODAT

Exercice clos le : 31/12/2018

SAS SUD EXPERT CONSEIL 48

3 rue du Torrent

48000 MENDE

Tél : 04.66.49.10.13

Fax : 04.66.49.25.90



Bilan Association Medico Social

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	532 051	503 159	28 892	0,08	18 012	0,05
Fonds commercial						
Autres Immobilisations incorporelles					6 817	0,02
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	1 005 068	662 874	342 195	0,90	350 791	0,93
Constructions	30 858 778	21 250 746	9 608 031	26,13	10 254 206	27,17
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 719 610	7 472 853	1 246 756	3,26	1 380 319	3,66
Autres immobilisations corporelles	4 542 943	3 740 390	802 553	2,10	874 120	2,32
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	892 951		892 951	2,34	711 878	1,09
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	788 790		788 790	2,06	788 731	2,09
Créances rattachées à des participations	4 213		4 213	0,01	4 213	0,01
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	422		422	0,00	396	0,00
Prêts	280 323		280 323	0,73	214 978	0,57
Autres Immobilisations financières	8 100		8 100	0,02	10 975	0,03
TOTAL (I)	47 633 247	33 630 023	14 003 225	36,63	14 615 436	38,72
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	710 583	20 934	689 649	1,80	758 254	2,01
En cours de production de biens et services	94 309		94 309	0,25	92 091	0,24
Produits intermédiaires et finis	29 963		29 963	0,08	53 640	0,14
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	665 749		665 749	1,74	699 867	1,85
Créances usagers et comptes rattachés (3)	4 261 711	269 769	3 991 943	10,44	5 151 035	13,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	15 617		15 617	0,04		
. Personnel	1 008		1 008	0,00	58	0,00
. Organismes sociaux	2 121		2 121	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	5 126		5 126	0,01		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 426		3 426	0,01	7 200	0,02
. Autres	710 171		710 171	1,88	790 881	2,10
Valeurs mobilières de placement	1 100 000		1 100 000	2,88	1 340 000	3,55
Disponibilités	16 869 770		16 869 770	44,12	14 174 891	37,55
Charges constatées d'avance	50 195		50 195	0,13	58 751	0,16





ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL (III)	24 519 750	290 703	24 229 047	63,37	23 126 669	61,28
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	72 152 997	33 920 726	38 232 272	100,00	37 742 105	100,00

- (1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.
- (2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :
- (3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.





PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 160 422	18,73	7 160 422	18,97
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	6 102 222	15,96	5 229 290	13,66
Réserves de compensation	2 700 060	7,06	2 755 953	7,30
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 640 753	4,29	1 640 753	4,35
Autres réserves	146 104	0,38	146 104	0,39
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 448 876	6,41	2 458 003	6,51
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			-471 583	-1,24
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-236 243	-0,61	-543 154	-1,43
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-778 409	-2,03	-515 247	-1,36
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	12 254	0,03	1 323 244	3,51
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	240 931	0,63	232 741	0,62
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	1 915 308	5,01	1 320 675	3,50
Réserves des plus-values nettes d'actif	2 048 379	5,36	1 998 168	5,29
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	23 400 656	61,21	22 735 369	60,24
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	2 803 672	7,33	2 934 381	7,77
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 803 672	7,33	2 934 381	7,77
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	96 754	0,25	72 518	0,19
. Sur autres ressources	210 000	0,55	200 000	0,53
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	5 935 939	15,53	5 713 374	15,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	114 184	0,30	173 659	0,46
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	821 742	2,15	1 100 855	2,92
Dettes fiscales et sociales	4 018 194	10,51	4 022 640	10,66
Autres (5)	831 130	2,17	789 310	2,09
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	12 027 943	31,46	12 072 355	31,99
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	38 232 272	100,00	37 742 105	100,00





PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
<p>ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre</p> <p>ENGAGEMENTS DONNÉS</p>				
<p>(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs. (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. (4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : (5) Dont fonds des majeurs protégés :</p>				





COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	1 142		1 142	0,02	788	0,02	354		44,92
Production vendue de biens	1 194 359		1 194 359	25,87	1 070 003	25,08	124 356		11,62
Prestations de services	3 421 847		3 421 847	74,11	3 194 995	74,90	226 852		7,10
Montants nets produits d'expl.	4 617 347		4 617 347	100,00	4 265 786	100,00	351 561		8,24
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée			-21 459	-0,45	77 302	1,81	-98 761		-127,75
Production immobilisée			8 175	0,18	13 490	0,32	-5 315		-39,39
Dotations et produits de tarification			26 916 210	582,94	27 034 035	633,74	-117 825		-0,43
Subventions d'exploitation			16 764	0,36	6 957	0,16	9 807		140,97
Dons			4 030	0,09	1 272 438	29,83	-1 268 408		-99,67
Cotisations									
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
Autres produits			1 263 559	27,37	1 697	0,04	1 261 862		N/S
Reprise de provisions			335 236	7,26	493 389	11,57	-158 153		-32,04
Transfert de charges			43 776	0,95	140 915	3,30	-97 139		-68,92
Sous-total des autres produits d'exploitation			28 566 291	618,67	29 040 222	680,77	-473 931		-1,62
Total des produits d'exploitation (I)			33 183 638	718,67	33 306 008	780,77	-122 370		-0,36
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			60 759	1,32	75 462	1,77	-14 703		-19,47
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			60 759	1,32	75 462	1,77	-14 703		-19,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			1 432	0,03	7 516	0,18	-6 084		-80,94
Sur opérations en capital			151 597	3,28	337 384	7,91	-185 787		-55,05
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 367	0,12	8 877	0,21	-3 510		-39,63
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			14 764	0,32	16 533	0,39	-1 769		-10,69
Total des produits exceptionnels (IV)			173 160	3,75	370 310	8,68	-197 150		-53,23
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			33 417 557	723,74	33 751 780	791,22	-334 223		-0,98
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			33 417 557	723,74	33 751 780	791,22	-334 223		-0,98
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises et de matières premières			2 788 918	60,40	2 758 395	64,66	30 523		1,11
Variation de stock marchandises et matières premières			58 138	1,26	-115 629	-2,70	173 767		150,28
Autres achats non stockés			1 018 253	22,05	956 547	22,42	61 706		5,45
Services extérieurs			1 672 963	36,23	1 746 052	40,93	-73 089		-4,18
Autres services extérieurs			1 926 233	41,72	1 870 046	43,84	56 187		3,00
Impôts, taxes et versements assimilés			1 437 574	31,13	1 393 816	32,67	43 758		3,14
Salaires et traitements			15 544 540	336,66	14 962 127	350,75	582 413		3,89
Charges sociales			5 950 728	128,88	5 815 993	136,34	134 735		2,32
Autres charges de personnel			66 009	1,43	79 426	1,86	-13 417		-16,88
Subventions accordées par l'association			1 102	0,02	1 102	0,03			0,00
Dotations aux amortissements			1 814 294	39,29	1 846 363	43,28	-32 069		-1,73





COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux provisions	209 706	4,54	268 915	6,30	-59 209	-22,01
Autres charges	66 149	1,43	33 811	0,79	32 338	95,64
Total des charges d'exploitation (I)	32 554 607	705,06	31 616 963	741,18	937 644	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	91 482	1,98	89 464	2,10	2 018	2,26
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	91 482	1,98	89 464	2,10	2 018	2,26
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	32 457	0,70	15 027	0,35	17 430	115,99
Sur opérations en capital	4 156	0,09	34 266	0,80	-30 110	-87,85
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	660 233	14,30	640 837	15,02	19 396	3,03
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	49 000	1,05			49 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	745 846	16,15	690 131	15,18	55 715	8,07
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	13 368	0,29	31 978	0,75	-18 610	-58,19
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	33 405 304	723,47	32 428 536	760,20	976 768	3,01
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	12 254	0,27	1 323 244	31,02	-1 310 990	-99,05
TOTAL GENERAL	33 417 557	723,74	33 751 780	791,22	-334 223	-0,98
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						





Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 38 232 271,54 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat excédentaire de 12 253,73 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement 99-01 du CRC relatif à la réglementation comptable des associations,
- l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires,
- l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.
- le P.C.G. 2016-07
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Immobilisations corporelles

Méthodes :

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, les entreprises doivent obligatoirement, dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés, appliquer les nouvelles règles comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés issus du règlement CRC-2002-10 du 12 décembre 2002.

Une des modifications importantes issue de cette réglementation consiste en l'instauration d'une méthode d'amortissement dite par composant.

L'application de la méthode par composant au titre du 1^{er} exercice, oblige à répartir le coût des immobilisations figurant à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice précédent, entre les différents composants définis.

A cet effet deux méthodes sont possibles : reconstitution du coût historique des composants ou la réallocation des valeurs comptables.

La méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables permet de décomposer une immobilisation en ventilant le prix de revient et la valeur nette entre les différents composants. Cette méthode dite prospective n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

La méthode de reconstitution du coût historique amorti, quant à elle, permet de décomposer une immobilisation en plusieurs composants auxquels sont appliqués de nouvelles durées d'amortissement. Les plans de chaque composant sont recalculés depuis l'origine et comparés au plan initial. Cette méthode dite rétrospective a un impact sur les capitaux propres.





En matière d'immobilisation, l'ALLFS a adopté la méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables dite méthode prospective.

L'adoption de la méthode prospective n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres et n'a pas entraîné de modifications des amortissements comptabilisés au 1^{er} janvier 2005. Il touche essentiellement les constructions et constructions sur sol d'autrui pour lesquelles la durée d'amortissement a été allongée.

L'examen des autres immobilisations n'a pas abouti à leur décomposition car il n'a pas été identifié d'éléments significatifs devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de celle de la structure.

En conséquence, il a été appliqué la méthode prospective aux éléments existants. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un changement de durée d'amortissement.

Ces modèles de décomposition ont été également appliqués aux subventions d'investissements associés aux immobilisations retraitées.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le compte 409100 « avance et acompte fournisseur » s'élève au 31/12/2018 à la somme de 665 748 € dont la totalité correspondant à l'avance sur loyer du Foyer de Civergols conformément à la convention de location signée entre la SA HLM Lozère Habitations et l'ALLFS en date du 12/02/2008 et son avenant du 27 janvier 2009.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ayant pour origine des provisions anciennes ne répondant pas à la réglementation sur les passifs ou des fonds dédiés ZRR, sont retraitées en comptes sociaux de l'association, en report à nouveau pour la part des variations relatives aux exercices antérieurs et en résultat pour les variations de l'exercice.





Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486).

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision règlementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Provisions pour risques et charges

Une nouvelle définition des passifs modifie substantiellement les principes de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges. Ces nouvelles règles sont applicables aux comptes des exercices clos à compter du 1er janvier 2002.

Deux méthodes de retraitement ont été utilisées :

- provision autorisée préalablement par le tiers financeur pour couvrir des dépenses déterminées : *

Montant affecté en fonds dédiés.

- provision constatée à l'initiative des établissements :

* Montant affecté en report à nouveau considérant que le résultat est sous contrôle du tiers financeur.

Les provisions anciennes ne répondant pas à la réglementation sur les passifs (provision ZRR, fonds dédiés ZRR, provision pour travaux) sont retraitées en comptes sociaux de l'association, en report à nouveau pour la part des variations relatives aux exercices antérieurs et en résultat pour les variations de l'exercice.

- Provision pour départ en retraite

Le montant inscrit au bilan après retraitement s'élève à la somme de 2 696 578 € contre 2 728 677 € sur l'exercice 2017.

Le montant a été déterminé en prenant pour hypothèse de calcul :

- le départ volontaire des salariés à l'âge légal (62 ans),
- un taux de charges sociales et fiscales patronales de 56% pour les non cadres et 62% pour les cadres, la méthode Rétrospective Prorata Temporis,
- un taux d'actualisation de 1,8%,
- un taux de rotation de 1%.

- Provision pour litiges

Les provisions pour litiges représentent 64 242 € au titre de l'indemnité de résiliation demandée par La compagnie d'assurance GAN (MAS),

- Provision pour risques d'emploi : 42 852 €

Rémunération des dirigeants

Rémunération allouée aux membres :

- Des organes d'administration : néant,
- Des organes de direction : cette information n'est pas mentionnée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Effectif

Le nombre d'équivalent temps plein sur l'ensemble de l'association s'élève à 597 au 31/12/2018.





Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Sur l'exercice 2018 :

- l'économie de charges résultant du dispositif d'exonération des cotisations sociales ZRR, s'est élevée à la somme de 1 008 023 €, comptabilisée au crédit des charges de personnel,
- le CITS (crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) dont l'association a bénéficié représente 475 088 €, comptabilisé au crédit des charges d'impôts et taxes,
- Changement d'estimation dans le calcul de la provision congés payés : utilisation d'un taux de charges sociales au réel par salarié à compter de l'exercice 2018 soit un taux de 37 % en moyenne (contre 48 % en N-1). Le taux appliqué comprend donc l'exonération ZRR à compter de 2018. A noter que le taux de charges fiscales appliqué est identique (12%). L'impact sur le résultat de l'exercice 2018 est estimé à + 169 K€.





Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	505 061		26 990
Terrains	995 246		9 822
Constructions sur sol propre	16 335 265		252 523
Constructions sur sol d'autrui	8 341 310		28 118
Installations générales, agencements, constructions	5 787 198		125 432
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 534 077		299 939
Autres installations, agencements, aménagements	194 004		4 230
Matériel de transport	1 626 058		128 832
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 525 136		87 590
Emballages récupérables et divers	108 542		4 999
Immobilisations corporelles en cours	711 878		242 054
Avances et acomptes			
TOTAL	45 158 713		1 183 539
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	792 944		58
Autres titres immobilisés	396		26
Prêts et autres immobilisations financières	225 953		65 345
TOTAL	1 019 293		65 429
TOTAL GENERAL	46 683 067		1 275 958

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			532 051	
Terrains			1 005 068	
Constructions sur sol propre			16 587 788	
Constructions sur sol d'autrui			8 369 428	
Installations générales, agencements, constructions		11 069	5 901 561	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		114 406	8 719 610	
Autres installations, agencements, aménagements			198 234	
Matériel de transport		111 414	1 643 476	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		25 034	2 587 692	
Emballages récupérables et divers			113 541	
Immobilisations corporelles en cours	60 981		892 951	
Avances et acomptes				
TOTAL	60 981	261 923	46 019 350	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			793 002	
Autres titres immobilisés			422	
Prêts et autres immobilisations financières		2 875	288 423	
TOTAL		2 875	1 081 847	
TOTAL GENERAL	60 981	264 798	47 633 247	





Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	480 232	22 927		503 159
Terrains	644 454	18 420		662 874
Constructions sur sol propre	10 499 133	588 760		11 087 893
Constructions sur sol d'autrui	5 187 685	262 383		5 450 068
Installations générales, agencements constructions	4 522 750	201 105	11 069	4 712 786
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 153 757	433 502	114 406	7 472 853
Installations générales, agencements divers	68 764	64 218		132 982
Matériel de transport	1 279 093	126 612	111 414	1 294 291
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 150 280	99 539	25 034	2 224 785
Emballages récupérables et divers	81 482	6 850		88 332
TOTAL	31 587 399	1 801 389	261 923	33 126 864
TOTAL GENERAL	32 067 631	1 824 316	261 923	33 630 023

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	22 927				
Terrains	18 420				
Constructions sur sol propre	588 760				
Constructions sur sol d'autrui	262 383				
Installations générales, agencements constructions	201 105				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	433 502				
Installations générales, agencements divers	64 218				
Matériel de transport	126 612				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	99 539				
Emballages récupérables et divers	6 850				
TOTAL	1 801 389				
TOTAL GENERAL	1 824 316				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				





Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour renouvellement des immobilisations	1 320 675	600 000	5 367	1 915 308
Pour différence de réalisation d'actifs	1 998 168	50 212		2 048 379
TOTAL Provisions réglementées	3 318 843	650 212	5 367	3 963 687
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	2 728 677	66 075	98 173	2 696 578
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	205 704	42 852	141 462	107 094
TOTAL Provisions	2 934 381	108 927	239 635	2 803 672
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	10 467	10 467		20 934
Sur comptes clients	275 057	90 312	95 600	269 769
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	285 524	100 779	95 600	290 703
TOTAL GENERAL	6 538 748	859 918	340 602	7 058 063
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		209 706	335 235	
- financières				
- exceptionnelles		650 211	5 367	





Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 213		4 213
Prêts	280 323		280 323
Autres immobilisations financières	8 100		8 100
Clients douteux ou litigieux	271 989		271 989
Autres créances clients	3 989 722	3 989 722	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 008	1 008	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 121	2 121	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	5 126	5 126	
- T.V.A	3 426	3 426	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	535 638	535 638	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	190 150	190 150	
Charges constatées d'avance	50 195	50 195	
TOTAL GENERAL	5 342 011	4 777 387	564 625
Montant des prêts accordés dans l'exercice	65 345		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	5 935 939	314 818	1 292 963	4 328 158
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	821 742	821 742		
Personnel et comptes rattachés	1 612 411	1 612 411		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 879 684	1 879 684		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	5 657	5 657		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	520 441	520 441		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 404	81 404		
Groupe et associés				
Autres dettes	863 910	863 910		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	11 721 189	6 100 068	1 292 963	4 328 158
Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	577 434			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				





Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	36 314
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	150 589
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	186 903

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 111
Dettes fiscales et sociales	2 438 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	224 138
TOTAL	2 726 174

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	50 195	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	50 195	





KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Lozérienne de Lutte
contre les Fléaux Sociaux*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux
48100 ANTRENAS
Ce rapport contient 25 pages
Référence : SN/PC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Tour Etrho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42, rue du Dr Theodor Mathieu
Parc d'Activités de La Gineste - CS 93428
12034 Rodez Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)5 65 77 21 60
Télécopie : +33 (0)5 65 77 21 70
Site internet : www.kpmg.fr

Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux

Siège social : 48100 ANTRENAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 25 avril 2019

KPMG S.A.



Patrice Corneille
Associé